



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2010 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 31
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteurs : Monsieur le Député-Maire,
Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint.

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Véronique RENODON en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 26 avril 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 26 avril 2010.

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération en date du 3 avril 2008 modifiée, exécutoire le 7 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5), pour passer les contrats d'assurance (alinéa 6), pour tenter au nom de la commune les



actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16).

Dans le cadre de cette délégation, **quatre décisions** ont été prises.

DECISION N°1 DU 26 MAI 2010
Exécutoire le 28 mai 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
CONTENTIEUX

Monsieur Jean-Charles VALLET contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Désignation de Maître Eric BINETEAU – Cabinet HORUS – 75008 PARIS pour assister la commune.

Requête présentée par Monsieur VALLET auprès du Tribunal Administratif d'Orléans à l'encontre de la délibération du conseil municipal du 22 mars 2010 approuvant la modification n° 7 du plan d'occupation des sols.

DECISION N°2 DU 27 MAI 2010
Exécutoire le 28 mai 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
CONTENTIEUX

Affaire M. DESEILLE, M. RUE et Mme PIERES contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Désignation de Maître CASADEI – 45008 ORLEANS pour assister la commune.

Recours en annulation exercé par M. DESEILLE, M. RUE et Mme PIERES devant le Tribunal Administratif d'Orléans à l'encontre de la délibération du conseil municipal du 1^{er} mars 2010 approuvant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile SFR sur la parcelle AL n° 307 – Voie Romaine.

DECISION N°3 DU 31 MAI 2010
Exécutoire le 4 juin 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
AFFAIRES GÉNÉRALES

Location d'un local situé 25 boulevard Charles de Gaulle à Monsieur CHOUEN, société « Centre Ouest Habitat » du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 30 avril 2012.

Montant du loyer : 300,00 €/mois.

DECISION N°4 DU 2 JUIN 2010
Exécutoire le 4 juin 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
ASSURANCES

Avenant de régularisation au contrat « risques statutaires » pour l'année 2009.

Montant à verser à la SMACL : 5.040,49 €.

❖ **Déplacement de M. GILLOT à l'assemblée générale du Club des Villes et Territoires Cyclables le 8 juin 2010 à Paris – Mandat spécial - Régularisation**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des infrastructures, d'un mandat spécial, à titre de régularisation,
- 2) Précise que ce déplacement a donné lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement a fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Déplacement de M. LE PAPE au salon de l'environnement et des métiers durables à Paris du 29 juin au 1^{er} juillet 2010 – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Philippe LE PAPE, Conseiller Municipal d'un mandat spécial,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

FINANCES ET INTERCOMMUNALITÉ

**Rapporteurs : Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué aux Finances et à l'Intercommunalité
Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué à la Sécurité Publique
Monsieur MIET, Conseiller Municipal délégué au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents**

❖ **Budget Principal – Exercice 2010 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 :**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :



- * POUR : 27 VOIX
- * CONTRE : -- VOIX
- * ABSTENTIONS : 06 VOIX (Mme BOUTET, M. HUET et son pouvoir M. TESTU, Mme YARKO M. LE PAPE, Mme CAR).

➤ Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget Principal – Exercice 2010.

Monsieur HÉLÈNE précise le contenu des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les principales dépenses et recettes nouvelles de fonctionnement sont :

En recettes : 23 000 € pour une reprise de provisions suite à la clôture d'un contentieux, 8 558 € pour la dotation nationale de péréquation, 8 700 € pour le loyer d'octobre à décembre de Groupama pour les locaux du boulevard Charles de Gaulle, - 540 € pour un ajustement en moins de la subvention du Conseil Général pour l'école de musique.

En dépenses : des fournitures électriques pour 3 980 €, le solde de l'étude sur la taxe locale pour la publicité extérieure (TLPE) pour 5 116 €, des frais d'annonces pour la consultation de cabinets engagée pour une étude de l'impact de la TLPE pour 1 000 €, une subvention pour un jeune pilote cadet de l'air de Saint-Cyr pour 300 € et une subvention pour la Croix Rouge de 200 €.

Il signale que cette décision budgétaire modificative enregistre la diminution de la subvention d'équilibre qui avait été votée au budget primitif pour les ateliers-relais et centre d'affaires procurant ainsi une ressource complémentaire de 65 000 €.

Les dépenses et recettes d'investissement :

En recettes : l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le schéma directeur des eaux pluviales pour 30 000 €, l'ajustement à la baisse du fonds de compensation de Tour(s) Plus pour - 2 772 € et le don d'une sculpture de Monsieur Stanko KRISTIC évaluée à 6 500 €.

En dépenses : le coût d'acquisition des deux ânes du parc de la Perraudière pour 1 450 €, les plaques signalétiques du parc de la Tour réalisées par Michel Audiard pour 6 000 €, les travaux de carrelage au gymnase communautaire pour 10 100 €, un complément de crédit pour les cave-urnes du cimetière de la Pinauderie pour 4 000 €, des plantations complémentaires au Riablais pour 7 800 €, un complément de crédit pour le futur parking le long de la rue Louis Blot pour 5 000 € et du mobilier à la Perraudière pour 900 €.

Il en résulte un solde positif de 62 350 € qui sera porté en dépenses imprévues.

❖ **Parc d'activités EQUATOP – Clos de la Lande**

A – Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine (opération 01-423) – Approbation du bilan annuel 2009

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le bilan financier de la ZAC du Clos de la Lande présenté par la Société d'Équipement de la Touraine, concessionnaire de l'opération, arrêté au 31 décembre 2009.

B – Ateliers-relais – 41 rue du Mûrier (opération 08-618) – Approbation du compte de résultats 2009 et prévisions 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2009, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2010.

C – Bâtiment loué à la Poste – Direction Départementale d'Indre-et-Loire – 56 rue du Mûrier (opération 08-620) – Approbation du compte de résultats 2009 et prévisions 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2009 pour le bâtiment loué à La Poste, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2010.

D – Ateliers-relais – 2^{ème} tranche - 54 rue du Mûrier (opération 08-616) – Approbation du compte de résultats 2009 et prévisions 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2009 pour les ateliers-relais du 54 rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise que la commune versera à la Société d'Équipement de la Touraine une participation d'un montant de 34.071,59 €, au titre du déficit d'exploitation constaté au 31 décembre 2009.

E – Centre d'affaires EQUATOP – 59 bis rue du Mûrier (opération 08-627) – Approbation du compte de résultats 2009 et prévisions 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2009 pour le centre d'affaires EQUATOP, 59 bis rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise que la commune versera à la Société d'Équipement de la Touraine une participation d'un montant de 65.070,55 €, au titre du déficit d'exploitation constaté au 31 décembre 2009.

❖ Site résidentiel de la Ménardière – Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine (opération 01-167)

Approbation du bilan annuel 2009 – Réajustement de la participation financière de la commune - Avenant n° 13 à la convention de concession

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX

* CONTRE : -- VOIX

* ABSTENTIONS: 04 VOIX (Mme BOUTET, M. HUET et son pouvoir M. TESTU, Mme YARKO)

- 1) Approuve le bilan financier de la ZAC de la Ménardière présenté par la Société d'Equipeement de la Touraine, concessionnaire de l'opération, arrêté au 31 décembre 2009,
- 2) Rappelle qu'une subvention d'équilibre de 150.000,00 € sera apportée en 2010 par la commune,
- 3) Accepte le versement d'une nouvelle subvention d'équilibre en 2011 de même montant, portant en conséquence la participation de la commune à 2.433.000,00 €,
- 4) Approuve en conséquence le projet d'avenant n°13 à la convention de concession afin de formaliser cette augmentation de la participation communale et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

❖ **Marchés Publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 17 mai et le 8 juin 2010**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.
-

❖ **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Modification de la délibération du 29 juin 2009**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de modifier la délibération du 29 juin 2009 et de revenir au droit commun, c'est-à-dire l'exonération des enseignes de moins de 7 m²,
- 2) Charge Monsieur le Maire d'étudier la mise en œuvre d'une réfaction de 50 % pour les enseignes de superficie inférieure ou égale à 20 m² et d'en tirer les conséquences.

❖ **Compte rendu du comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents du mardi 1^{er} juin 2010**

Monsieur MIET rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion à savoir le programme et le financement des travaux présentés par le technicien de rivière, la demande de subvention auprès des partenaires techniques et financiers qui représente 80 % des travaux qui seront effectués, le mode de participation des riverains, la création d'abreuvoirs et de clôtures afin d'éviter que des animaux aillent dans le ruisseau, le lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général,



la participation des communes qui sera à peu près équivalente à celle des années précédentes (pour mémoire, pour Saint-Cyr : en 2010, 16 550 € ; en 2011, 19 625 € ; en 2012, 18 807 €). Monsieur MIET précise que sur cinq ans, le coût TTC sera de 1 103 959 € pour le Syndicat.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances et Intercommunalité conjointe avec la commission Ressources Humaines – Moyens Techniques et Logistiques – Sécurité Publique du jeudi 20 mai 2010**

Monsieur HÉLÈNE signale que tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances et Intercommunalité du lundi 7 juin 2010**

Monsieur HÉLÈNE signale qu'il n'a rien de plus à ajouter.

**RESSOURCES HUMAINES - MOYENS LOGISTIQUES ET
TECHNIQUES – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Rapporteur : Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, aux Moyens Logistiques et Techniques et à la Sécurité Publique

❖ **Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 15 juin 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire ainsi que non titulaire et non permanent avec effet au 15 juin 2010.

❖ **Action sociale en faveur du personnel territorial – Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise l'adhésion de la Commune à compter du 1er septembre 2010 au Comité National d'Action Sociale, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex,
- 2) Autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte de gestion s'y référant, ainsi que procéder à la désignation de Monsieur Fabrice BOIGARD, 6ème adjoint délégué aux Ressources Humaines, en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,
- 3) Permet le versement de la cotisation d'adhésion égale au nombre d'agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC et des apprentis de l'année considérée, multiplié par le coefficient moyen N-1, conformément à l'article 27-1 du règlement de fonctionnement du CNAS,



4) Précise que le coefficient est de 0,80 % à la date d'adhésion et que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2010 de la ville.

❖ **Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué – Modification de la délibération du 25 janvier 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Procède à la mise à jour de la liste des emplois communaux pour lesquels les agents peuvent bénéficier d'une concession de logement, soit par nécessité absolue de service, soit pour utilité de service, de la façon suivante :

Emploi susceptible de donner lieu à l'attribution d'un logement de fonction	Régime de concession de logement
- Conciergerie de l'Hôtel-de-Ville	Nécessité absolue de service
- Conciergerie du Gymnase Roland Engerand	Nécessité absolue de service
- Conciergerie du COSEC de la Béchellerie	Nécessité absolue de service
- Conciergerie du Centre de Loisirs « Moulin Neuf » à METTRAY	Nécessité absolue de service
- Conciergerie du Centre Technique Municipal	Nécessité absolue de service
- Conciergerie du Complexe Sportif Guy Drut	Nécessité absolue de service
- Conciergerie de la Ferme de la Rabelais	Utilité de service

2) Précise que ce tableau prend effet à compter du 15 juin 2010.

❖ **Fournitures de matériels bureautiques pour les années 2010 – 2011 et 2012 – Groupement de commandes entre les communes de Chambray-les-Tours, Fondettes, Joué-les-Tours, La Riche, Mettray, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne de Chigny, Tours et la communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de ces marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les marchés avec les fournisseurs retenus par la commission d'appel d'offres du groupement, à savoir :

- lot n°1 : « micro-ordinateurs de bureau et périphériques associés », attribué avec l'option à :

- DELL,
- Computacenter et
- Dellavia.

- lot n°2 : « ordinateurs portables et équipements associés », attribué pour la solution de base à :



- Dellavia,
 - DELL et
 - SCC.
- lot n°3 : « imprimantes laser (noir et blanc et couleur), imprimantes jet d'encre et multifonctions », attribué à :
- AMMI.DSI pour sa solution de base et
 - SCC pour sa variante.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission des Ressources Humaines, des Moyens Techniques et Logistiques et de la Sécurité Publique du mercredi 2 juin 2010**

Monsieur **BOIGARD** signale qu'il n'a rien de plus à ajouter.

VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Adjoint délégué à la Communication et à la Culture, Madame ROBERT, Adjointe déléguée à la Solidarité et aux Personnes âgées.

❖ **Déplacement d'un jeune à Hong-Kong du 18 juillet au 4 août 2010 dans le cadre de la réussite au concours des Cadets de l'Air – Versement d'une aide financière individuelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise le versement d'une subvention individuelle de trois cents euros à Thibaud FRERET.

❖ **Ecole municipale de musique – Création d'une catégorie tarifaire spécifique pour la location des trompettes, flûtes traversières et trombones**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Crée cette nouvelle catégorie tarifaire,
- 2) Précise que le tarif sera fixé par décision du Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Ecole municipale de musique – Modification du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte le projet de nouveau règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Charge Monsieur le Député-Maire d'en formaliser l'application par arrêté.

❖ **Manifestation « Natur'au cœur » le 3 octobre 2010 – Demande de subvention auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Département d'Indre-et-Loire une subvention pour la 2^{ème} édition de Natur'au Cœur.

❖ **Comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des mercredi 19 mai et lundi 14 juin 2010**

Madame ROBERT signale que lors du Conseil d'Administration du 19 mai, trois questions ont été abordées : le recrutement d'un agent saisonnier pour intervenir au Centre Social en cas de canicule, le retrait du CCAS de l'UDCCAS (l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) et les dossiers d'aide sociale.

Lors de la réunion du 14 juin, le Conseil d'Administration a approuvé le compte administratif et le compte de gestion, affecté le résultat et mené une réflexion sur la sortie des personnes âgées qui aura lieu le 9 et le 23 septembre à destination de Laval avec une croisière prévue sur la Mayenne. Par ailleurs, a été validée l'adhésion du CCAS au CNAS et ont été examinés les dossiers de secours exceptionnels.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Vie Sociale et Vie Associative – Culture et Communication du mardi 1^{er} juin 2010**

Tous les points étudiés lors de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

JEUNESSE

**Rapporteurs : Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué à l'Enseignement,
Monsieur VALLÉE, Adjoint délégué aux Sports, aux Loisirs et aux Vacances.**

❖ **Sorties scolaires – année scolaire 2009-2010 – Subvention complémentaire pour les écoles Périgourd et République**

A – Ecole Périgourd

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient les projets présentés par l'école élémentaire Périgourd pour ces sorties scolaires de 2^{ème} catégorie,
- 2) Verse sur le compte de la coopérative scolaire de cette école la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles soit 1 183,00 €.

B – Ecole République

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient la modification au projet initial présentée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents avec le prestataire désigné à savoir les Villages de vacances « Marc & Montmija ».

❖ Centre de vacances – Déplacement à Montalivet de membres du Conseil Municipal – Prise en charge des frais de mission et de repas

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend en charge les frais de mission des conseillers inhérents à ce déplacement,
- 2) Procède au remboursement des sommes au vu des factures acquittées.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse du jeudi 3 juin 2010

Tous les points étudiés lors de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN - ENVIRONNEMENT

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains,
Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué au Patrimoine Bâti.**

❖ Cessions foncières – Parc d'activités Equatop – La Rabelais – Installation de la direction régionale COFELY – Groupe GDF – Suez – Cession d'une parcelle d'une superficie de 3.500 m² à la société IPM

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder la parcelle cadastrée section AK n°70p, d'une superficie de 3 500 m² située dans le parc d'activités de la Rabelais, 14 rue Léandre Pourcelot, au profit de la société IPM, représentée par son Directeur Général M. MARTIN ou toute personne pouvant s'y substituer ; la substitution ne pourra avoir lieu que si le substituant reprend l'intégralité des charges et conditions mises à la charge du signataire initial,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 85,00 € HT, le mètre carré soit 297 500,00 € pour 3 500 m²,
- 3) Motive cette décision par le fait que la commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur la parcelle dont il s'agit et souhaite favoriser le développement économique du secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec Maître PEAN, Notaire de l'acquéreur,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que cette cession ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ Acquisitions foncières – rue de la Haute Vaisprée

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir :
 - a) auprès de Monsieur et Madame FLAMEN une emprise d'environ 26 m² issue de la parcelle cadastrée BN n° 217 (sous réserve du document d'arpentage) et la parcelle cadastrée BN n° 213 (101 m²), sises 1 rue de la Haute Vaisprée,
 - b) auprès de Monsieur GENOUD et Madame CHABRUX, une emprise d'environ 150 m² (sous réserve du document d'arpentage) issue de la parcelle cadastrée section BN n° 129 (1.253 m²), sise 37 rue de la Haute Vaisprée,
 - c) auprès de Monsieur et Madame FOUILLARD, la parcelle cadastrée BN n° 224, sise 41 rue de la Haute Vaisprée,
 - d) auprès de Monsieur et Madame BEILLARD, la parcelle cadastrée BN n° 164, sise 33 rue de la Haute Vaisprée,
 - e) auprès de Madame COCHARD-BARAT, la parcelle cadastrée BN n° 290, sise rue de la Haute Vaisprée.
- 2) Précise que ces acquisitions se font aux prix suivants :
 - a) 4.100,00 €,
 - b) 4.800,00 €,
 - c) 5.900,00 €,
 - d) 5.800,00 €,
 - e) 550,00 €.
- 3) Donne son accord au classement de ces emprises dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, après la réalisation des travaux,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction des actes authentiques, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des différents vendeurs,



- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que ces acquisitions ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – 137 rue de la Lande – Acquisition d'une emprise de la parcelle cadastrée AN n° 243 (150 m²) appartenant à Monsieur et Madame Kléber PUISSANT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Kléber PUISSANT, l'emprise d'environ 150 m² (sous réserve du document d'arpentage) issue de la parcelle cadastrée section AN n° 243 (4.686 m²), sise 137 rue de la Lande,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à la somme symbolique de un euro,
- 3) Donne son accord au classement de cette nouvelle parcelle dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – Acquisition à l'euro symbolique des voiries et espaces verts Val Touraine Habitat Maisons Blanches – allée des Futreaux**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Val Touraine Habitat, représenté par Monsieur François CORNUZ, Directeur Général, une emprise d'environ 820 m² (sous réserve du document d'arpentage) issue de la parcelle cadastrée section AB n° 403 (4.305 m²), sise 10-12 rue Bretonneau,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à la somme symbolique de un euro,
- 3) Donne son accord au classement de cette emprise dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, après la réalisation des travaux,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,



- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ Permis de construire – Serres municipales – Autorisation de signature pour le permis de construire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire relative à l'opération ci-dessus énoncée.

❖ Classement de différentes parcelles dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le classement dans le Domaine Public Communal des parcelles énoncées ci-après :

Rues	Parcelles	Superficie en m ²
18 et 20 quai des Maisons Blanches	AZ n° 235 et 237p (pour sa partie sud)	243 et 483
102 rue de la Lande	AN n° 271	23
137 rue de la Lande	AN n° 244 et n° 245	4 et 2
78 rue de la Pinauderie	AN n° 241	124
Rue Jacques-Marie Rougé	AO n° 305	606
Rue Saint Exupéry	AS n° 903	173
Quai de Portillon	AV n° 268 et n° 269	114 et 350
1 rue des Amandiers	AZ n° 474	236
Rue de Langeais	BE n° 227 et n° 228	369 et 45
66-68 rue de Palluau	BE n° 484	209
Allée de la Devinière	BI n° 198	863



❖ **Futur rond-point boulevard Charles de Gaulle/rue Victor Hugo - Dénomination**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer ce nouveau giratoire : rond-point Charles de Gaulle,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

❖ **Effacement des réseaux électriques – Rue de la Croix de Pierre – Convention de servitude souterraine sur la parcelle cadastrée BP n° 175 avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la servitude souterraine pour le passage d'une ligne électrique sur la parcelle cadastrée BP n° 175 au n° 5 de la rue de la Croix de Pierre,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

❖ **Aménagement parking rue Louis Blot – Marché à procédure adaptée – MAPA II – Travaux – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de ces marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Attribue les lots de la manière suivante :
 - Lot 1: Voirie et Aménagement de surface : entreprise EUROVIA de Joué-les-Tours pour un montant de 148 146,70 € HT,
 - Lot 2 : Eclairage public : suivre l'avis de la commission Urbanisme – Aménagement Urbain du lundi 31 mai 2010 et relancer la consultation,
 - Lot 3 : Espaces verts : entreprise GIRAUD de Veigné pour un montant de 18 997,20 € HT.
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les marchés avec les entreprises et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Aménagement de la rue Bergson (section rue Victor Hugo – boulevard Charles de Gaulle) – Marché à procédure adaptée – MAPA II – Travaux – Divers avenants aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces avenants**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Conclut un avenant n°1 au lot n°1 - Terrassement voirie pour un montant de 5 475,00 € HT et un avenant n°1 au lot n°2 pour un montant de 2 875,00 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer ces avenants et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ Aménagement de locaux pour l'Association pour la Recherche en Art Contemporain – site de la Clarté – Marché à procédure adaptée de niveau II – Divers avenants aux différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cet avenant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Conclut cet avenant pour le montant indiqué ci-après avec la société concernée,

Lot 8 carrelage :

- suppression du carrelage pour un montant en moins-value de 1 112,28 € TTC
- modification du carrelage RDC pour un montant en plus-value de 2 148,91 € TTC. Le montant de l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise Groupe VINET de Poitiers s'élève donc à la somme de 1 036.63 € TTC en plus-value représentant une augmentation de 3,12 % du montant initial du marché.

Le montant du marché, après avenant n°1, se trouve porté à la somme de 28 622,30 € HT soit 34 232,27 € TTC.

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer l'avenant et toute pièce se rapportant à cette affaire,

❖ Travaux d'éclairage public – Année 2009 – Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Abrogation de la délibération du 1^{er} mars 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux,
- 2) Abroge en conséquence sa précédente délibération de même objet en date du 1^{er} mars 2010.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain et Environnement du lundi 31 mai 2010

Tous les points étudiés lors de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

QUESTIONS DIVERSES

1) Prochaines manifestations :

Monsieur COUTEAU signale l'organisation de différentes manifestations :

- a) L'accueil du Grand prix de Tours le samedi 26 juin. Le départ est prévu à 8 h 30 et le retour, dans le parc de la Perraudière, vers 17 h 30-18 h 00. Environ 120 voitures seront exposées.
- b) Le Festival de la Marionnette le dimanche 27 juin dans le parc de la Perraudière.
- c) La fête de la musique aura lieu dimanche 20 juin avec l'école de musique dans le parc de la Perraudière, un concert d'orgue à l'église St Cyr/Ste Julitte, une grande fête organisée par l'association du quartier de la Ménardièrre au Carré Vert et à 23 h 00 un feu d'artifice offert par une entreprise qui sera tiré à la Perraudière, terrasse sud.

2) Travaux rue de la Chanterie :

Monsieur GILLOT signale que les travaux de sécurisation de la rue de la Chanterie se poursuivent : deux parkings de proximité ont déjà été aménagés afin de dégager la voie. Un troisième parking, situé sur la rue Louise Gaillard va être aménagé dans les jours qui viennent.

**Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,**

Jean-Yves COUTEAU.